

s e r v i c e d e s a f f a i r e s i n t e r c o m m u n a l e s
d e l a R i v i e r a

r a p p o r t d ' a c t i v i t é s 2 0 1 0



ADCV	Association de communes vaudoises
ARE	Office fédéral du développement territorial (Bundesamt für Raumentwicklung)
AVSM	Association vaudoise des secrétaires municipaux
BT	Bureau technique
CA	Conseil administratif
CI	Conseil intercommunal
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CIN	Cycle initial
CODIR	Comité de direction
COFIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CSD	Conférence des syndics de la Riviera
CSU	Centre de secours et d'urgence
GT	Groupe de travail / groupe technique
MP	Marché public
MVT	Montreux-Vevey Tourisme
OC	Organe de coordination
ORPC	Organisation régionale de protection civile Riviera
PA T/U	Projet d'agglomération Riviera "transports et urbanisation"
PROMOVE	Promotion économique de la Riviera
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SATOM	Société anonyme pour le traitement des ordures du haut bassin lémanique et de la vallée inférieure du Rhône Monthey
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SEPHL	Société d'équipements publics du Haut-Léman SA
SIGE	Service intercommunal de gestion
UCV	Union des communes vaudoises
VMCV	Transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve



PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2010 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 10 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la municipalité de Vevey. Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- ⇒ Présentation du service.
- ⇒ Activités 2010 en bref.
- ⇒ Activités 2010 par domaine thématique.

HISTORIQUE

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972. A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, chef lieu du district, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines où les municipalités lui confient un mandat. Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 10 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndicats de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination. Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une « préfecture bis ». Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

COMPOSITION ET FINANCEMENT

Le service emploie 5 personnes, qui représentent 3,95 postes de travail en équivalent plein-temps, soit une cheffe de service (100%), deux adjoints (100% et 75%) et deux secrétaires (60%).

Considérant la croissance globale des tâches du SAI, liée notamment au projet d'agglomération transports et urbanisation (T/U), les communes ont accepté dès 2008 d'accorder au service un poste supplémentaire d'adjoint et d'augmenter leur participation de Fr. 2.- / habitant en conséquence, portant leur contribution à Fr. 9.60 / habitant.

Comme déjà mentionné dans le rapport d'activités 2009 du SAI, cette possibilité ne s'est pas concrétisée courant 2009, suite à deux départs fin 2008, puis l'engagement et la formation de deux nouveaux collaborateurs pour remplacer les postes vacants. Outre le fait de privilégier l'intégration de ces personnes, s'est également posée la question des locaux, trop exigus pour accueillir un poste supplémentaire. L'extension du SAI s'est avérée impossible au sein de l'Hôtel de ville de Vevey et le service s'est finalement installé dans de nouveaux locaux à la rue du Simplon 50 à Vevey en date du 14 décembre 2010. Ainsi, la possibilité d'engager un adjoint supplémentaire va pouvoir se concrétiser dès 2011. Un poste de secrétariat est également vacant depuis fin 2010, suite au départ de l'une des collaboratrices.

Pour 2010, la facturation aux communes a été moins importante que budgétée et s'élève à Fr. 8.70 / habitant. Pour mémoire, jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de Fr. 4.- / habitant, le solde étant assuré par la commune de Vevey.

Par ailleurs, et dans la mesure du possible, le service facture aux institutions disposant d'un budget propre, les prestations effectuées à leur intention. Ceci permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit des institutions suivantes : CIEHL, Fonds intercommunaux culturel, sportif et de sauvetage, Commission prévention Riviera et, depuis 2006, Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera.

MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- ⇒ Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- ⇒ Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- ⇒ Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- ⇒ Développer l'information et la communication internes et externes.

Le tableau ci-après présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

COORDINATION GÉNÉRALE	SÉCURITÉ PRÉVENTION	ÉQUIPEMENTS TRANSPORTS AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIAT CANTON - COMMUNES)
• Conférence des syndics (CSD) • Conférence des municipalités Vevey-Montreux-La Tour-de-Peilz • Autres conférences des municipalités	• Association de communes Sécurité Riviera • Commission régionalisation SDIS • Organisation régionale de protection civile Riviera (ORPC) • Inspection des chantiers • Commission prévention Riviera • Action communautaire et toxicomanie (ACT)	• Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) • Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) • Bureau technique intercommunal du cercle de Corsier • Organisation hospitalière régionale	• Fonds culturel Riviera • Conservatoire de musique et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera • Fonds sportif intercommunal • Convention relative à l'utilisation des installations sportives • Fonds intercommunal de sauvetage	• Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey (PROMOVE) • Montreux-Vevey Tourisme (MVT) • Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera • Commission intercommunale de la taxe de séjour	• SIGE • SATOM • VMCV SA • Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA (CICG) • Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR) • Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA)	• Association régionale pour l'action sociale région Riviera (RAS) • Association de soins coordonnés de la Riviera (ASCOR) • Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois (ASANTE SANA)

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente

LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est chargé d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions, et ce, pour toutes les commissions plénières et les différents groupes et / ou sous-groupes de travail dont il a la charge.

Pour l'année 2010, entre les structures permanentes et les projets spécifiques, ce sont environ 100 séances qui ont été organisées. Quant aux commissions et groupes de travail dont le SAI a dû assurer la gestion pour l'année 2010, ils sont au nombre de 18. Ceci représente une masse de travail considérable, nécessaire, mais pas forcément d'une grande visibilité publique ou médiatique.

Les principaux projets spécifiques ayant occupés le service en 2010 sont l'étude du projet d'agglomération « transports et urbanisation » Rivelac, ainsi que la modification des statuts de l'association de communes « Sécurité Riviera » en vue de l'intégration de l'ORPC Riviera dans l'association de commune début 2011. Il est à noter en outre, que la gestion du Fonds culturel Riviera est une mission du service qui lui prend toujours plus de temps, en raison des nombreuses demandes de soutien adressées au fonds.

A titre indicatif, un décompte des heures et des séances effectuées pour les différents domaines donne les chiffres suivants : 34% pour la coordination générale et les projets spécifiques, 22% pour le domaine sécurité-prévention, 39% pour le domaine culture-sports-tourisme, 5% pour le domaine aménagement du territoire-équipements.

Par rapport aux chiffres 2009, il convient de relever l'augmentation de 11% à 22% du domaine sécurité-prévention, en raison du temps consacré à l'intégration de l'ORPC à l'Association de communes Sécurité Riviera, ainsi que l'augmentation de 29% à 39% du domaine culture-sports-tourisme liée à la gestion du Fonds culturel Riviera.

A noter que la réduction de 54% à 34% du domaine coordination générale est liée à une diminution des heures consacrées par le service à l'étude du projet d'agglomération « transports et urbanisation » Rivelac. En effet, la Riviera, respectivement le SAI, n'assurent plus le rôle de pilote de ce projet, ayant transmis cette mission au Canton.

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail ⁽¹⁾. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 3) relatif aux collaborations intercommunales.

CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA (CSD)



La CSD a conservé le mode de fonctionnement prévalant depuis 2008, soit :

- ⇒ Sélection de quelques sujets à traiter parmi l'ensemble des dossiers faisant l'objet d'une information / suivi régulier.
- ⇒ Ouverture de la CSD Riviera aux syndics du Pays-d'Enhaut, 1 représentant de ce dernier participant régulièrement aux séances.
- ⇒ Organisation de séances spécifiques Riviera / Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture, ciblées sur les problématiques communes (principe d'une séance par année).
- ⇒ Ouverture de la rencontre CSD Riviera-députés, aux syndics et députés du Pays-d'Enhaut (principe d'une séance par année).

La CSD s'est réunie à 8 reprises au cours de l'année 2010. Parmi les dossiers / projets qui ont fait l'objet d'un suivi régulier, le projet d'agglomération T/U, l'étude d'opportunité / faisabilité d'une fusion des dix communes, la plateforme sécurité Riviera, l'UCV / ADCV et la gestion des déchets sont les sujets qui ont été abordés de manière soutenue. D'autres sujets ont bien entendu été traités au cours de ces séances, mais plus ponctuellement.

Quelques sujets ont également fait l'objet d'une présentation spécifique, voire d'une demande de soutien financier. Il s'agit d'une délégation du Conseil d'Etablissement de l'Hôpital Riviera-Chablais VD/VS, de l'Espace Musée Chaplin, du journal « Le Régional » et des commandants des plateformes SDIS de la Riviera.

Par ailleurs, il convient de confirmer que la collaboration entre la CSD et M. Berdoz, préfet, reste fructueuse, s'établissant naturellement au gré des besoins exprimés de part et d'autre.

⁽¹⁾ Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI www.sai-riviera.ch.

INFORMATION ET COMMUNICATION



Un Forum des municipalités a été organisé le 17 février 2010, dont le principal sujet abordé fut le SIGE et en particulier la question des abattoirs.

S'agissant de la rencontre annuelle CSD-Députés, elle a eu lieu le 20 avril et a principalement porté sur l'initiative « Sauvez Lavaux III ». Comme initiée depuis 2007, cette rencontre est ouverte aux syndics et députés du Pays-d'Enhaut.

Pour rappel, le site internet du SAI (www.sai-riviera.ch), actif depuis 2006, reste le principal outil d'information où l'essentiel des institutions, des dossiers régionaux et projets intercommunaux, sont présentés. Le site a été mis à jour en cours d'année, plus particulièrement sur l'agglomération qui fait maintenant l'objet d'un chapitre à part.

Plusieurs communications spécifiques ont également été établies par le SAI cette année et sont rappelées ci-après, soit :

- ⇒ Une information / communication datée du 24 février, destinée aux municipalités et conseils communaux et portant sur l'état d'avancement de la réalisation des terrains de football – 2ème phase (Praz Dagoud).
- ⇒ Un bulletin d'information daté d'avril 2010, consacré à la phase de pré-étude du projet d'agglomération T/U menée par la Riviera.
- ⇒ Enfin, une information / communication datée du 27 mai, destinée aux conseils communaux, respectivement au Conseil Intercommunal a porté sur l'intégration de l'ORPC Riviera dans l'Association de communes Sécurité Riviera.
- ⇒ Une séance d'information intercommunale destinée aux commissions des Conseils Communaux / à la Commission du Conseil Intercommunal de l'Association de communes Sécurité Riviera a été organisée le 2 novembre 2010, portant sur le préavis relatif à la modification des statuts de Sécurité Riviera due à l'intégration de l'ORPC Riviera.

Le service a en outre été sollicité à plusieurs reprises au cours de cette année, en vue de présenter l'expérience de la Riviera, soit en matière d'agglomération, soit en matière de collaborations intercommunales. Il a été invité notamment par l'ARE à deux reprises, dans le cadre des projets-modèles en janvier et dans celui des projets d'agglomération T/U en mai; dans le cadre de l'assemblée générale de Promove en mai également, puis de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM) en septembre et enfin, par le Cercle du Marché, à Vevey en octobre. Ces conférences sont toujours l'occasion de rencontres et d'échanges riches et variés avec des publics très diversifiés.

AGGLOMÉRATION RIVIERA



Ce titre générique regroupe les différents instruments mis en place par la Confédération, dans le cadre de la politique des agglomérations qu'elle a développée depuis 2001. Sont traités en particulier dans ce chapitre le « projet-modèle », le « projet d'agglomération transports et urbanisation » et « les projets urbains », dans lesquels la Riviera est impliquée.

Projet-modèle d'agglomération Vevey-Montreux-Riviera

Pour mémoire, la Confédération apporte un soutien technique et financier à la mise en œuvre de projets-modèles ou projets-pilotes favorisant la coopération verticale et horizontale au sein des agglomérations.

Dans ce cadre, le SAI, en accord avec la CSD, a saisi en 2002 l'opportunité de lancer un projet-modèle d'agglomération ciblé sur les aspects institutionnels (collaborations / coopérations intercommunales). Le démarrage officiel du projet correspond à la signature de la déclaration de principe, en 2003, entre la Confédération, le canton et les municipalités, fixant les obligations des parties.

Les objectifs et l'avancement du projet, depuis 2003, ont été développés / rappelés à plusieurs reprises, que ce soit dans les précédents rapports d'activités ou sur le site internet du service (www.sai-riviera.ch). Ils ne seront, par conséquent, pas rappelés ici.

Suite à l'entretien de clôture du projet-modèle en juin 2009 entre une délégation de l'ARE, de la CSD et du SAI, une journée d'échange d'expériences a été organisée par l'ARE en janvier 2010, dans l'objectif d'établir un bilan global des projets-modèles. Le SAI a été sollicité dans ce cadre pour présenter les méthodes participatives techniques et politiques sur la Riviera.

Concernant l'état d'avancement d'une étude d'opportunité / faisabilité d'une fusion des dix communes de la Riviera (cf. historique dans les rapports d'activités 08 et 09), la CSD a confié au syndic et à la municipalité de Vevey la responsabilité de ce dossier, le SAI ne pouvant assumer un nouveau projet spécifique supplémentaire. Dans ce cadre, un mandat a été attribué au bureau « Critères économie » pour élaborer un cahier des charges. Toutefois, ce dernier n'a pas été établi à fin 2010, pour raisons de santé de la mandataire.

Projet d'agglomération « Transports et urbanisation » Rivelac



Pour mémoire, les projets d'agglomération lancés par la Confédération dès 2003, visent à coordonner des thèmes transversaux tels que l'urbanisation et les transports. Dans ce cadre, il est possible, sous réserve du respect de nombreuses exigences, de bénéficier de contributions fédérales provenant du fonds d'infrastructure pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.

Toute la phase de pré-étude jusqu'à fin 2009 a été explicitée dans le rapport d'activités précédent du SAI. Il ne paraît donc pas utile d'y revenir, mais plutôt de centrer l'information sur les « événements » de l'année 2010 qui portent essentiellement sur la phase d'étude du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U).

Les échanges de courriers entre la Riviera et le Canton se sont poursuivis en début d'année, s'agissant pour la Riviera (depuis septembre 2009) de convaincre le Canton de reprendre le leadership pour la phase d'étude du PA T/U.

Le 1er comité de pilotage ou COPIL a été convoqué et présidé finalement par le Conseiller d'Etat J.-C. Mermoud en mars 2010. Depuis cette date, ledit COPIL s'est attaché à :

- ⇒ Arrêter le périmètre définitif de l'agglomération, soit 15 communes dont :
 - 10 Riviera
 - 1 Veveyse fribourgeoise (Châtel-St-Denis)
 - 4 Haut-Lac (Noville, Rennaz, Villeneuve + Roche).
- ⇒ Définir la composition des organes de pilotage :
 - COPIL : représentants politiques des communes / du Canton
 - Groupe technique (GT) : représentants techniques des communes, du Canton, des transporteurs, des mandataires, etc.
 - Bureau technique (BT) : groupe technique restreint assurant le lien avec le COPIL.
- ⇒ Définir les modalités du lancement de l'étude du projet d'agglomération financières et techniques.
- ⇒ Attribuer le mandat d'étude du projet d'agglomération, suite à la procédure de marché public menée durant l'été 2010.
- ⇒ Assurer le suivi des premiers travaux menés par le groupement de mandataires.

S'agissant des missions particulières du SAI sur ce projet et en synthèse, le service a finalisé le cahier des charges de l'appel d'offres pour le marché public (MP) destiné à l'attribution d'un mandat d'étude.

Le service a également participé à de nombreuses séances pour la préparation des documents utiles à la procédure de MP mentionnée précédemment et à la sélection du groupement de mandataires retenu; a assuré le relais auprès des autorités de la Riviera; a participé aux séances / ateliers organisés pour le suivi du projet (BT / GT / COPIL). En outre, le SAI a travaillé sur un certain nombre de clés de répartition pour le financement du mandat d'étude. Ces variantes visaient à trouver un équilibre entre les différents partenaires, en tenant compte des enjeux sur l'ensemble de l'agglomération et pas uniquement du poids démographique des communes. Ces variantes n'ont toutefois pas été admises par le secteur du Haut-Lac. Le service a également participé à la rédaction de la convention de financement de l'étude, signée par tous les partenaires du PA T/U à fin 2010.

Le groupement de mandataires a eu pour mission d'établir un rapport intermédiaire du PA T/U pour la mi-décembre, qui a été soumis aux autorités (Canton / communes) pour consultation, avant son envoi à la Confédération pour une évaluation intermédiaire en février 2011. Un point de situation est prévu en janvier 2011 dans le cadre du COPIL. Rappelons que la « dead line » pour la remise du projet définitif est fixée à fin 2011.

Enfin et comme déjà mentionné dans le rapport d'activités 2009, une délégation de la CSD et le SAI sont également invités aux séances du comité de coordination entre les agglomérations « Rivelac » et « Chablais », et le futur hôpital Riviera-Chablais VD-VS,. Ledit comité est placé sous la présidence du Conseiller d'Etat P.-Y. Maillard.

Projets urbains



Pour mémoire, les projets urbains visent à améliorer la qualité de vie dans certains quartiers, en traitant à la fois les dimensions sociales et urbanistiques. Ces projets sont soutenus par la Confédération, tant sur le plan financier que méthodologique.

Cette dernière s'est intéressée à la Riviera et a rencontré les représentants des villes de Montreux et de Vevey par le biais du SAI, fin 2007.

Suite à cette première rencontre et « prise de température », les villes se sont montrées intéressées à la démarche. La ville de Vevey ayant déjà deux projets en cours pilotés par la Direction des affaires sociales, elle les poursuit avec un petit appui de la Confédération. Quant à la commune de Montreux, elle a décidé de se lancer dans l'élaboration d'un projet urbain dans un quartier de Clarens, projet suivi conjointement par les Directions des services sociaux et de l'urbanisme. Le lancement officiel de ce projet baptisé « Clarens Ensemble » a eu lieu le 23 juin 2009. Le programme s'étend sur 3 ans 2009-2011 et bénéficie pour moitié du financement de la Confédération et pour l'autre moitié de celui de la Commune de Montreux et du Canton de Vaud.

PLATEFORME « SÉCURITÉ RIVIERA »

Pour mémoire, l'objectif de cette plateforme est de réunir, à terme, la police, les SDIS et l'ORPC dans une même structure.

Plusieurs étapes ont déjà été franchies :

- ⇒ Fin 2005, adoption du règlement SDIS et des conventions de 3 plateformes sur 4 (à l'exception de celle des Pléiades) par les conseils communaux et approbation par le canton en 2006.
- ⇒ Début 2007, entrée en vigueur de l'association de communes « Sécurité Riviera » qui intègre Police Riviera et les CSU.
- ⇒ Au printemps 2008, finalisation d'une convention de collaboration ORPC / SDIS Montreux-Veytaux.

Compte-tenu de l'objectif de la Riviera de renforcer la plateforme sécurité dans le cadre de l'association de communes « Sécurité Riviera » et de la réforme cantonale AGILE qui vise notamment à créer des ORPC devant opérer à l'échelle des dix nouveaux districts, le SAI a été sollicité par l'ORPC Riviera dès l'automne 2008.

En 2010, le SAI a poursuivi le travail entrepris en 2009 (cf. rapport d'activités 2009), dont les principales tâches sont résumées ci-dessous :

- ⇒ Rédaction durant le 1er semestre de la modification des statuts de l'association « Sécurité Riviera » en vue de l'intégration de l'ORPC Riviera dans l'association de communes.
- ⇒ Rédaction durant le 1er semestre d'un avant-projet de contrat de prestation entre l'association « Sécurité Riviera » et l'ORPC du Pays-d'Enhaut pour les tâches de protection civile.
- ⇒ Rédaction durant l'été d'un préavis pour la modification des statuts de l'association « Sécurité Riviera » afin d'intégrer l'ORPC Riviera à l'association de communes.
- ⇒ Organisation en fin d'année d'une séance à l'attention des commissions des Conseils Communaux / à la Commission du Conseil Intercommunal (CI) de l'association de communes « Sécurité Riviera », ayant pour objet la présentation du préavis relatif à la modification des statuts de « Sécurité Riviera » due à l'intégration de l'ORPC Riviera.

A l'issue de cette séance d'information, le préavis et la modification des statuts de l'association ont été acceptés par le CI de l'association de communes et les 10 conseils communaux de la Riviera, moyennant quelques modifications d'ordre formel. L'entrée en vigueur de la modification des statuts de l'association de communes sera effective dès son approbation par le Conseil d'Etat, soit vraisemblablement durant le premier trimestre 2011.

En outre le SAI a été sollicité par le CODIR de l'ORPC Riviera, afin de rédiger une prise de position sur le projet de loi sur la protection civile, dans le cadre de la consultation publique.

A fin 2010, ledit projet de loi était toujours en « stand-by ».

POLICE RIVIERA

Suite à l'entrée en vigueur de l'association de communes « Sécurité Riviera » le 1^{er} janvier 2007, les missions et tâches du SAI en relation avec le dossier Police Riviera ont pris fin, à cette date.

Toutefois, comme indiqué dans le chapitre précédent « Plateforme sécurité », le SAI a été appelé à travailler sur la modification des statuts de l'association de communes « Sécurité Riviera », et la rédaction du préavis y relatif, ainsi qu' à collaborer dans ce cadre avec le CODIR de l'association et son responsable technique.

RÉGIONALISATION SDIS



Le SAI a été chargé en 2001 de relancer le processus de régionalisation sur la base du projet cantonal SDIS Evolution. Les réflexions et les travaux y relatifs sont assurés par un groupe technique, l'organe de coordination (OC), formé des commandants des 4 plateformes et du SAI, suivi par un comité de pilotage mixte (technique et politique), le COPIL.

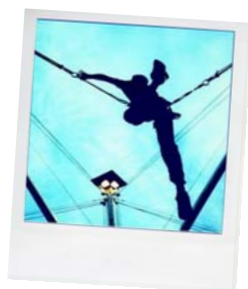
Pour rappel, les conventions de collaboration et les règlements SDIS ont été adoptés par les conseils communaux, fin 2005, pour les plateformes du Pèlerin (cercle de Corsier), Riviera (Vevey / La Tour-de-Peilz) et de Montreux-Veytaux, à l'exception de celle des Pléiades (Blonay / St-Légier-La Chiésaz), suite au dépôt d'amendements par le conseil communal de Blonay.

Le SAI a été invité à participer à une séance de l'OC, en janvier 2010, afin de faire un point de situation. Les commandants SDIS ont également sollicité le service en automne, souhaitant transmettre aux autorités de la Riviera leurs réflexions concernant l'avenir des SDIS à plus ou moins long terme.

À cet égard, une délégation des commandants a été reçue par la CSD en novembre 2010 et les municipalités seront consultées sur la base d'un rapport finalisé dès le début 2011.

Le COPIL, quant à lui, ne s'est pas réuni. Plusieurs facteurs en sont la cause, en particulier, la priorité politique accordée au projet d'agglomération Riviera « transports et urbanisation » pour lequel le SAI s'est beaucoup impliqué et celle de l'intégration de l'ORPC à « Sécurité Riviera », déjà mentionnée.

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA



Le SAI assure le secrétariat, la gestion et la coordination de cette commission.

La commission prévention s'est réunie à 3 reprises en 2010.

Les principaux projets soutenus en cours d'année sont les suivants :

- ⇒ Suite des projets « PrévJazz » et « PrévRiv » menés respectivement par les animateurs jeunesse de Montreux et de Vevey.
- ⇒ Le projet « DEUX dates - TROIS projets » fait suite au projet « Aux jus de raisins » mené par l'animateur jeunesse du cercle de Corsier qui s'inscrit dans le cadre du marché des vins de Chardonne.
- ⇒ Le « Petit memento à l'usage des parents » a été actualisé.
- ⇒ Projet « Bien naître au CIN, bien être », qui se déroulera en 2011 sous la direction de l'établissement primaire de Vevey.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités.

EQUIPEMENTS / TRANSPORTS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CIEHL



En 2010, le conseil administratif (CA) de la CIEHL s'est penché principalement sur la question du financement de l'étude du projet d'agglomération. En effet, à la suite de la pré-étude, les communes de la Riviera se sont prononcées en faveur de la poursuite du projet d'agglomération, dont la participation financière est assurée par le biais de la CIEHL.

Par ailleurs, le CA s'est également penché sur le projet d'Espace régional des Pléiades, ainsi que sur le projet de rénovation de la salle de l'Auditorium Stravinski. Ces deux projets feront l'objet d'un préavis qui sera soumis aux 10 conseils communaux courant 2011.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

CORAT RIVIERA



Le SAI est chargé de l'organisation et du suivi des séances de la CORAT plénière, ainsi que des groupes de travail spécifiques.

Concernant le dossier « terrains de football », placé sous l'égide du GT Equipements sportifs, rappelons que le préavis régional y relatif a été adopté par les 10 conseils communaux fin 2007. Pour 2010, les activités du service se sont centrées sur une coordination minimale sur les réalisations des terrains de football, permettant d'assurer l'information / communication telle que prévue dans le cadre du préavis régional. En outre, le service s'est chargé de la facturation portant sur la participation des communes à la réalisation des terrains.

Le GT Transports, quant à lui, ne s'est pas réuni en 2010, le Service de la mobilité n'ayant communiqué aucune information sur le déroulement de l'extension de la communauté tarifaire Mobilis à la Riviera. De fait, cette extension a finalement été mise en œuvre en décembre 2010.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

SEPHL

Pour mémoire, les terrains, propriété de la SEPHL, ont été vendus à l'Etat de Vaud en 2004, notamment en vue de l'extension du Gymnase, et décision a été prise de liquider la société. C'est lors de la dernière assemblée générale ordinaire des actionnaires, en mai 2006, que la liquidation fut effectuée. La radiation définitive au registre du commerce s'est faite le 12 décembre 2007.

FONDS CULTUREL RIVIERA



Rappelons que la convention intercommunale « Fonds culturel Riviera » est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les 10 conseils communaux de la Riviera et ratifiée par le Conseil d'Etat. Les organes du fonds sont le conseil administratif, composé de délégués des 10 municipalités, le bureau exécutif, choisi parmi les membres du conseil administratif et la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis par chacun des 10 conseils communaux parmi ses membres.

Le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds et, dans ce cadre, il prépare et assure le suivi des séances du conseil administratif et du bureau exécutif. Il assure la gestion financière du fonds et entretient des contacts réguliers avec les institutions bénéficiaires du fonds. Le SAI effectue également un premier examen des demandes de soutien et d'intégration au fonds; à cet effet, il rédige les préavis y relatifs à l'intention du bureau exécutif.

Les tâches auxquelles le SAI s'est consacré durant l'année 2010 sont principalement l'élaboration du budget 2011, ainsi que l'analyse des demandes de soutien ponctuel et la rédaction des préavis y relatifs. Sur les 33 demandes de soutien ponctuel reçues en cours d'année, 12 ont été acceptées, soit : Art Forum, Association AlterEgo, Association des Amis d'Arabesques, Association Focus, Association Fête multiculturelle, Association Quartier de la Valsainte, Association romande pour la valorisation des arts – ARVA, Cie ADN Dialect, Cie Les Exilés, Cie Reminox's, Florence von Burg : conte musical et Fondation du Château de Chillon.

Les institutions intégrées et les demandes de soutiens ponctuels (33 en 2010, 26 en 2009, 13 en 2008) augmentent chaque année, raison pour laquelle le SAI consacre toujours plus de temps au Fonds culturel Riviera.

En outre, le FCR a confié au SAI la tâche de répondre à la consultation publique du projet de loi sur la promotion de la culture. Le Canton de Vaud a d'ailleurs sollicité le FCR pour obtenir des éléments chiffrés, compte tenu de son expérience intercommunale.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

CONSERVATOIRE

En parallèle à la fusion des conservatoires de Montreux et Vevey, intervenue au 1^{er} janvier 2002, les communes de la Riviera se sont engagées à soutenir financièrement le nouveau conservatoire unique aux termes d'une convention signée fin 2001 avec la Fondation du Conservatoire de Musique et Ecole de Jazz Montreux-Vevey-Riviera.

Selon cette convention, les communes participent au financement du conservatoire selon une clé déterminée pour 50% par le nombre d'habitants et pour 50% par le nombre d'élèves de chacune d'elles.

Après avoir participé à l'élaboration de la convention en 2001, le SAI s'occupe depuis 2002 de la facturation et du suivi financier pour les communes de la Riviera.

FONDS SPORTIF



L'assemblée annuelle du Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes a eu lieu fin juin 2010 pour l'adoption des comptes 2009 et l'attribution des subventions 2010.

Rappelons que l'assemblée générale a décidé d'augmenter la contribution des communes dès 2008 à Fr. 6.20 par habitant afin de tenir compte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires. La décision a été prise de maintenir ce montant pour 2010.

En outre, le mode de subventionnement retenu dès 2005 a été maintenu, soit une somme identique pour tous les jeunes bénéficiaires, sans distinction de classe d'âge.

Lors de l'assemblée générale du fonds, les membres ont également décidé de charger les délégués aux sports des Villes de Montreux et de Vevey de mettre en place, avec l'aide du SAI, un programme informatique permettant la collecte en ligne des listings des clubs sportifs. Ce programme sera opérationnel dès 2011.

FONDS INTERCOMMUNAL DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUVELLEMENT D'UNITÉS DE SAUVETAGE



Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté à raison de Fr. 0.50 par habitant par année, par les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier-La Chiésaz, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'assemblée générale du fonds est convoquée usuellement une fois par année en avril, pour traiter les comptes, le budget et les éventuelles demandes de soutien financier des sociétés de sauvetage.

L'assemblée générale s'est réunie en date du 17 février 2010 pour l'adoption des comptes 2009 et du budget 2011, ainsi que pour le traitement de la demande de soutien du Vevey-Vétérans. L'assemblée générale a adopté comptes et budget et a accepté de soutenir le Vevey-Vétérans pour le remplacement de son bateau d'intervention.

FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERA



Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Veytaux et Montreux en 2006 et est devenue la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera. Les nouveaux statuts de ladite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le conseil de fondation.

Le conseil de fondation est composé d'un représentant par municipalité.

La fondation est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et un montant forfaitaire octroyé par la taxe de séjour.

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances, procès-verbaux, préavis sur les projets et suivi des dossiers, etc.).

En 2010, le conseil s'est réuni en juin pour l'adoption des comptes et du rapport 2009, ainsi que pour le traitement de deux demandes de soutien financier. La première demande de l'Association AstroPléiades portait sur la réalisation et l'installation aux Pléiades de deux panneaux d'information sur le « parcours Claude Nicollier ». La deuxième demande de MVT concernait l'installation d'une caméra Web à Glion servant à faire la promotion de la Riviera en diffusant des images sur les télévisions suisse romande et suisse alémanique. Le conseil de fondation a accepté de soutenir ces deux projets.

MONTREUX-VEVEY TOURISME (MVT)

Rappel qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette nouvelle clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, et ce, pour la période s'étendant jusqu'en 2005-2006.

Pour la période 2006-2008, la subvention accordée à MVT par les communes de la Riviera a été reconduite et augmentée; pour celle de 2009-2011, MVT a fait une nouvelle demande de reconduction et d'augmentation qui a été acceptée fin 2008 / début 2009 par les communes de la Riviera.

Rappelons qu'en 2009, Montreux-Vevey Tourisme est devenu « Montreux Riviera ».



CONCLUSION

Comme 2009, l'année 2010 a été particulièrement dense pour le service, avec une « concentration » particulière de son énergie sur les thématiques / domaines de l'agglomération (étude du PA T/U Rivelac), de la sécurité (intégration de l'ORPC Riviera à l'association de communes Sécurité Riviera) et de la culture (Fonds Culturel Riviera).

En outre, l'année a été marquée par le déménagement du service en décembre, ce qui lui permet d'envisager sereinement l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice engagée pour début 2011. Ce nouvel espace répond parfaitement aux besoins du service, compte tenu de ses missions.

En lien avec les éléments mentionnés ci-dessus, et comme de coutume, nous souhaitons remercier les municipalités, et en particulier la Conférence des syndicats, pour la confiance témoignée, les techniciens (professionnels ou miliciens) qui ont œuvré dans les différents groupes de travail, les greffes et les secrétaires municipaux qui assurent un relais efficace et permanent, enfin les conseillers communaux qui ont participé aux différentes commissions intercommunales.

Enfin, mes remerciements personnels vont bien entendu à toute l'équipe du SAI, en particulier à Mesdames Chappuis et Meyer de Stadelhofen, qui m'ont épaulée avec compétence et dynamisme et ont assuré la continuité dans « la discontinuité » permanente que vit le SAI.

Colette Rossier
Cheffe du service

Vevey, le 15 mars 2011